

## **BOURSE DE CROISSANCE TSX INC.**

### **AVIS D'APPROBATION**

#### **MODIFICATIONS VISANT LA DIRECTION PRÉFÉRENTIELLE DU FLUX D'ORDRES**

Bourse de croissance TSX Inc. (« TSXV ») adoptera les modifications apportées aux Règles de la Bourse de croissance TSX, que l'Alberta Securities Commission et la British Columbia Securities Commission ont approuvées, visant à permettre la direction préférentielle du flux d'ordres anonymes à l'égard des ordres cachés passifs (les « **modifications** »).

Les modifications ont été publiées aux fins de sollicitation de commentaires le 5 novembre 2020. Aucun commentaire n'a été reçu. On trouvera une version marquée des modifications à <https://www.tsx.com/trading/toronto-stock-exchange/trading-rules-and-regulations/proposed-and-recent-changes>.

#### **Date de mise en œuvre**

Les modifications entreront en vigueur au premier trimestre de 2021, à la suite de la diffusion d'un avis par la TSXV.